

Devenir délégué à la protection des données (DPO) en TPE/PME

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **Les compétences validées par la certification sont mises en œuvre dans tous les types d'environnement professionnels et domaines d'activité.**

Code(s) NAF : **63.11Z**

Code(s) NSF : **326p**

Code(s) ROME : **K1903**

Formacode : **31036**

Date de création de la certification : **01/01/2018**

Mots clés : **RGPD**, **Conformité juridique**, **Gestion des données**, **DPO**

Identification

Identifiant : **4349**

Version du : **19/12/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Règlement européen de la protection des données](#)

Non formalisé :

- **N/A**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Si la majorité des TPE/PME ne seront pas formellement dans l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO), être en conformité avec le RGPD est obligatoire. Pour piloter la gouvernance des données personnelles, une entreprise ou une organisation a besoin d'un véritable «chef d'orchestre» qui exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne et surtout de mise en conformité au règlement européen.

CCI France a mené une enquête permettant aux CCI locales de faire remonter les besoins de leurs entreprises ressortissantes. Après analyse des résultats, il s'est avéré que cette thématique a été relayée, à plusieurs reprises et par des territoires différents, justifiant ainsi une démarche nationale. Cette certification repose sur l'application du RGPD et la délibération adoptant les critères du référentiel de certification des compétences du délégué à la protection des données.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

1. Préparation de la mise en conformité en mettant en place une gouvernance et en respectant une méthodologie et un environnement réglementaire

Identifier les missions du DPO en intégrant les bases juridiques d'un traitement en conformité.

Elaborer le plan d'actions, le planning et les outils de la conformité dans le respect réglementaire.

Public visé par la certification

- Salariés et demandeurs d'emploi, dirigeants de TPE ou PME, manager, responsable qualité, responsable marketing, juriste

Déterminer un plan de communication périodique des collaborateurs à titre préventif ou sur incident à titre curatif, pour une meilleure anticipation ou gestion des points de non-conformité.

Organiser les process internes en rédigeant les procédures (nouveau traitement, exercice des droits, notification de faille de sécurité, purge, portabilité, audit, violation de données, réclamations...) et définissant la documentation nécessaire pour une communication optimisée à l'égard des parties prenantes.

2. Cartographie des traitements de données actuels

Recenser les traitements de données de l'organisme et les inscrire au registre des traitements.

Identifier tous les traitements sous-traités et les cas de coresponsabilités des responsables de traitements.

Prioriser la conformité des traitements les plus à risque.

Conseiller le responsable de traitement pour la réalisation d'éventuelles études d'impact, dont l'étude d'impact sur la vie privée, en identifiant les éléments pouvant la déclencher.

3. Mise en conformité de l'organisme, en la documentant et en la maintenant en règle

Mettre les traitements en conformité (finalités, licéité, durée de conservation, sécurité et information des personnes concernées...) en mettant à jour le registre.

Revoir les contrats avec les sous-traitants en rédigeant, le cas échéant, les avenants en respectant la législation en vigueur.

Mettre en œuvre les pédagogies correctives et des contrôles de sécurité.

Auditer périodiquement les traitements et mettre à jour le registre.

Assurer la traçabilité des activités du DPO, à l'aide d'outils de suivi et de bilan annuel.

4. Réalisation d'actions de communication auprès des parties prenantes

Réaliser une information au public en respectant les mentions légales et en mettant en place, le cas échéant, l'affichage adéquat.

Communiquer de façon régulière sur le RGPD auprès des membres de l'entité.

Gérer la relation avec les autorités de contrôle, en répondant à leurs sollicitations et en facilitant leur action.

Modalités générales

La durée de la formation est de 28 heures.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

En développant de nouvelles compétences en lien avec la sécurisation juridique de la gestion des données, le certifié devient référent en matière de RGPD dans son entreprise. Lorsqu'il n'est pas en

Pour l'entité utilisatrice

La certification permet aux entités utilisatrices de sécuriser la gestion des données d'un point de vue juridique et de se prémunir de sanctions financières.

poste, cette certification peut grandement contribuer à son employabilité dans un contexte où toutes les structures publiques ou privées sont amenées à respecter le RGPD.

N'ayant pas toujours la possibilité d'avoir un profil dédié à la gestion des données, cette certification permet d'aborder les éléments pour l'entité utilisatrice.

Evaluation / certification

Pré-requis

Avoir suivi la formation « Mettre en œuvre le RGPD en TPE/PME » ou toute autre formation sur le RGPD.

Compétences évaluées

Toutes les compétences sont évaluées.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :
Certificat de compétences délivré par CCI France

Centre(s) de passage/certification

- Les CCI habilitées par CCI France à préparer la certification

Plus d'informations

Statistiques

8 personnes certifiés en 2018

Autres sources d'information

www.cci.fr